

Pour la catégorie **U13-U15** (masculin et féminin), le règlement officiel de basket-ball de la FIBA (version du 1^{er} octobre 2010) est appliqué pour les CSJ et les SR (il est facultatif mais recommandé pour tous les championnats régionaux), sauf pour les articles suivants :

Art. 4 Les équipes

Art 4.2 Règle

Art. 4.2.1 Chaque équipe est composée de :

- Douze (12) membres d'équipe au plus autorisés à jouer et dix (10) membres d'équipe au minimum autorisé à jouer. Le capitaine est compris dans les joueurs autorisés à jouer.
- Si une équipe ne possède pas le minimum de joueurs requis sur la feuille de match, le match se déroulera normalement.
- Si une équipe à 11 joueurs sur la feuille de match, un changement aura lieu au premier arrêt de jeu ou panier suivant la 5^{ème} minute du premier quart temps.
- Si une équipe à 12 joueurs sur la feuille de match, le premier changement aura lieu au premier arrêt de jeu ou panier suivant la 5^{ème} minute du premier quart temps et le second aura lieu au premier arrêt de jeu ou panier suivant la 5^{ème} minute du 2^{ème} quart temps.

(le reste de l'article demeure inchangé)

Art 4.2.2

Les clubs qui ne peuvent pas respecter le nombre de joueurs minimaux peuvent faire une demande de dérogation à l'organisateur du championnat. Aucune dérogation ne sera acceptée pour les CSJ. Les temps de jeu des périodes peuvent être adaptés en fonction du niveau des joueurs participant au championnat.

Art. 19 Remplacement

Art. 19.1 Définition *(article modifié)*

Un remplacement est une interruption du jeu demandé par le remplaçant pour devenir joueur.

Cette action n'est pas possible en 1^{ère} mi-temps. En effet, cinq joueurs inscrits sur la feuille de match disputent l'intégralité du 1^{er} quart temps et les cinq joueurs qui ont été remplaçants lors du 1^{er} quart temps, disputent l'intégralité du 2^{ème} quart temps, sauf restriction art. 4.2.1.

Si une équipe ne possède pas le minimum de joueurs requis sur la feuille de match, cinq joueurs inscrits sur la feuille de match disputent l'intégralité du 1^{er} quart temps et les joueurs non entrés lors du premier quart complété par le nombre adéquat de joueurs ayant joué le 1^{er} quart temps disputent le 2^{ème} quart temps dans son intégralité.

Il n'y a pas de restriction pour les changements en 2^{ème} mi-temps, ni dans les éventuelles prolongations.

Art. 19.1.1 Cas exceptionnels de changement *(nouvel article)*

Un changement peut être effectué en 1^{ère} mi-temps, pour autant que :

- un joueur de champ est blessé
- un joueur de champ est sanctionné d'une 5^{ème} faute
- un joueur de champ est disqualifié
- une équipe possède plus de 10 joueurs autorisés à jouer

Si l'équipe a 10 joueurs sur la feuille de match, le coach peut introduire le joueur qu'il désire. Si l'équipe compte plus de 10 joueurs sur la feuille de match, c'est forcément un joueur qui n'est pas encore entré en jeu qui pourra remplacer le joueur sortant.

D – Classement des équipes

Le classement des équipes doit se faire sur la base du rapport victoires/défaites, c'est-à-dire deux (2) points pour chaque victoire, un (1) point pour chaque défaite et zéro (0) point pour les rencontres perdues par forfait.

Toutefois, si une équipe dispute une rencontre et qu'elle n'a pas un minimum de 10 joueurs inscrits sur la feuille de match, les points seront comptabilisés comme suit : un point (1) pour chaque victoire et zéro (0) point pour chaque défaite et pour les rencontres perdues par forfait.

Pour les rencontres où les matchs du type aller et retour sont pris en compte (point average) et pour les finales de championnat, les équipes qui n'ont pas le minimum de joueurs requis perdent la rencontre par forfait.

Restriction technique.

La défense de zone n'est pas autorisée pour la catégorie **U13 – U15**.

Tout entraîneur se sentant lésé par une infraction à cette règle devra en avvertir les arbitres et l'entraîneur adverse lors du prochain arrêt de jeu et mettre une remarque au dos de la feuille de match.

Les procédures de sanction sont de la responsabilité des organisateurs de championnat.

Si un commissaire technique est présent dans la salle et qu'il constate qu'une équipe pratique une défense de zone, il avertit l'arbitre qui sanctionnera l'infraction d'une faute technique à l'entraîneur de l'équipe coupable.